

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2017

Le conseil a voté à la majorité (4 voix contre, 2 abstentions) une subvention de 20 € par élève domicilié à Montréal et scolarisé à l'école publique de Laurac pour un voyage scolaire. Il y a 26 élèves de Montréal scolarisés dans cette école.

Le conseil s'est prononcé par treize voix pour et deux abstentions pour la contraction d'un emprunt de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de l'aménagement de la traversée du village et de la construction du local technique.

Le contrat administratif passé avec le propriétaire du bar le Platane va être dénoncé. Un nouveau contrat va être proposé avec des modalités d'exploitation modifiées et portant sur les horaires d'ouverture.

Une étude est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du local communal.

Thierry Vincent a présenté sa démission de délégué à la communauté de communes du Val de Ligne. Il est remplacé par Fabienne Manent.

L'aménagement de la traversée du village et de ses abords va débuter dès que les dossiers de demande de subvention seront finalisés. Le maire précise que les services du SEBA vont intervenir en amont pour changer les canalisations d'eau.

Une réunion est programmée le mercredi 8 février avec les propriétaires de terrain situés aux quartiers de Chadeyron et Bellevue au sujet du renforcement du réseau d'eau qui est insuffisant actuellement pour permettre de nouvelles constructions. Ce renforcement est estimé à 35 000 € pour la part communale. Cette dépense serait à la charge des propriétaires dans le cadre du PUP (Projet Urbain Partenarial).

Une proposition d'achat de la Tour de Joyeuse, propriété de la commune, a été faite par un particulier.

L'association Club Culture et Loisirs demande que soit supprimé le forfait ménage demandé pour les occupations de la salle polyvalente.